



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN/MINES/01/2016 DU..... MAR 2016
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MIXTE MINISTERES
MINES - FONCTION PUBLIQUE CHARGEE DE LA FIXATION DU CADRE ET DES
STRUCTURES ORGANIQUES DE L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DES MINES

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 alinéa 4;

Vu le Décret-loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de Conduite de l'Agent Public de l'Etat ;

Vu, telle que modifiée à ce jour, la Loi n°81-003 du 17 juillet 1981 portant Statut du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat, spécialement en son article 3 ;

Vu telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n°82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le Cadre Organique des Ministères du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°92-049 du 29 avril 1992 portant nomenclature des structures administratives des Services Publics de l'Etat ;

Vu l'Ordonnance n°82-027 du 29 mars 1982 fixant l'organisation et le cadre organique des Départements du Conseil Exécutif et du Commissariat Général au Plan.

Vu l'Ordonnance n°12/003 du 18 avril 2012 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°14/078 du 18 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et des Vice-Ministres, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n°15/075 du 25 septembre 2015 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;



Vu l'Ordonnance n°15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B point 19 ;

Vu le Décret n°12/028 du 3 août 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage et de Coordination de la Modernisation de l'Administration Publique en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°0025/CAB.MIN/MINES/01/2016 du 1^{er} février 2016 portant Création de la Commission mixte Ministères des Mines - Fonction Publique chargée de la fixation du cadre et des structures organiques de l'Administration du Ministère des Mines ;

Considérant les recommandations du Ministre de la Fonction Publique contenues dans sa lettre n°CAB.MIN/FP/J-CK/GPFP/335/JSK/2013 du 28 mai 2013 telles qu'appuyées par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre par sa lettre n°CAB/PM/CK/TWT/4189 du 1^{er} juillet 2013, par laquelle il recommande la création au niveau de chaque Administration, d'une Direction des Ressources Humaines (DRH) aux côtés de la Direction Administrative et Financière, d'une Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ainsi que d'une Direction d'Etudes et Planification renforcée (DEP) ;

Sur proposition du Secrétaire Général des Mines ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 :

Sont désignés membres de la Commission mixte :

I. COORDINATION

N°	Noms & Post-noms	Institutions	Fonctions
01	KASANDA NGOY	Admin/Mines	S.G MINES
02	Fernand-C TUDIENU MAGENGA	Admin/Fonc Publ	S.G.F.P/A
03	Valery MUKASA Mwanabute	Cab/Mines	DIRCAB/MINES
04	KASONGO KIOMBA	Cab/Fonc Publ	DIRCAB/FP



II. EQUIPE TECHNIQUE

N°	Noms & Post-noms	Institutions	Fonctions
05	SAKATA M. TAWAB	Cab/Mines	Expert Mines
06	MBOMA ZWABISALA	Admin/Mines	Expert Mines
07	MBUYI NTUMBA	Admin/Mines	Expert Mines
08	KASONGA NYANGUILA	Admin/Mines	Expert Mines
09	KUSU KAMBONGO	Admin/Mines	Expert Mines
10	KALAKI BAMENGA Martin	Admin/Mines	Expert Mines/Délégué Syndical
11	MITUNDUKIDI KIENGA	CTCPM	Expert Mines
12	MUNTUMOSI LUBILU	Admin/Fonc Publ	Directeur Chef de Section Réforme Adm./SCPOM
13	MAYI LUMEKA	Admin/Fonc Publ	Coorda CMRAP
14	NTAMBU NYAMA	Admin/Fonc Publ	Directeur Chef de Section Intervention/SCPOM
15	LELE KASHOBE	Admin/Fonc Publ	Chef d'Unité CMRAP
16	NYAMUHUNDWA KAPYA	Admin/Fonc Publ	Chef d'Unité CMRAP
17	MUTONJI BAYEYE	Admin/Fonc Publ	Expert CMRAP
18	KAKU KINGWABIDI	PROMINES	Délégué

Article 2 :

Les Secrétaires Généraux des Mines et de la Fonction Publique chargé du Personnel Actif, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 16 MARS 2016

Martin KABWELULU

Ampliations :

- Cabinet du Chef de l'Etat (1)
- Cabinet du Premier Ministre (1)
- Cabinet du Ministre des Mines (1)
- Cabinet du Ministre de la Fonction Publique (1)
- Secrétariat Général des Mines (1)
- Secrétariat Général de la Fonction Publique (1)
- PROMINES (1)

07